*Taux de rendement minimal garanti de 2,50 % après 5 ans. Les taux ne sont pas annuels ni composés. Le rendement potentiel allant jusqu'à 100,00 % est fondé sur le rendement du marché après 5 ans.

†Le CPG Croissance BMO est émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti par la Banque de Montréal. Le capital investi dans le CPG Croissance BMO est garanti et remboursable à l'échéance, mais rien ne garantit que le CPG produira un rendement lié à la performance des titres sous-jacents. Le taux de rendement payable pour la durée du CPG correspond au rendement du portefeuille de référence et ne peut être inférieur à 2,50 % ni supérieur au taux de rendement maximal de 100,00 % pour la durée. Le rendement d'un portefeuille de référence correspond à la moyenne pondérée des variations, exprimée en pourcentage, des valeurs des titres de participation, des indices ou des fonds (y compris les fonds négociés en bourse) constituant le portefeuille de référence (les « intérêts sous-jacents »), calculée en tant que pourcentage, compte tenu des pondérations indiquées. Le taux de rendement pour la durée n'est pas un taux de rendement annuel, mais le taux de rendement établi sur la durée entière du CPG. Si des perturbations du marché ou d'autres circonstances spéciales ont une incidence sur le calcul du rendement, l'agent de calcul peut reporter ou rajuster le calcul ou le paiement des intérêts, remplacer un titre sous-jacent ou en déterminer la valeur estimative, ou déterminer autrement le montant des intérêts devant être versés, le cas échéant. Le rendement passé du marché n'est pas indicatif du rendement futur du marché. Les taux ne sont pas annuels ni composés, et ils sont versés à la fin de la durée de cinq ans. Les taux peuvent changer sans préavis. Parlez à un représentant pour confirmer les taux actuels. Vous pouvez obtenir les modalités du CPG Croissance BMO dans n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal.

MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

Le présent message est fourni à titre informatif seulement. L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements doivent être évalués en fonction des objectifs de chaque investisseur. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

Si vous investissez dans un REER, un CELI ou un CELIAPP, il vous incombe de vous assurer que vous respectez vos plafonds de cotisation. Les avantages fiscaux dépendent de la situation personnelle. Vous devriez consulter un fiscaliste pour obtenir des conseils propres à votre situation.

Les conseils en placement et les produits de placement, y compris ceux de BMO Fonds d'investissement, sont fournis et distribués par BMO Investissements Inc., une entité juridique distincte de la Banque de Montréal, inscrite à titre de courtier en fonds d'investissement et de gestionnaire de fonds d'investissement. Apprenez-en plus sur les services fournis par BMO Investissements Inc. – et sur la façon dont nous sommes rémunérés – en consultant le site bmo.com/cequenousvousoffrons.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.